



Les conditions d'emploi des travailleurs sociaux en Nord-Pas-de-Calais

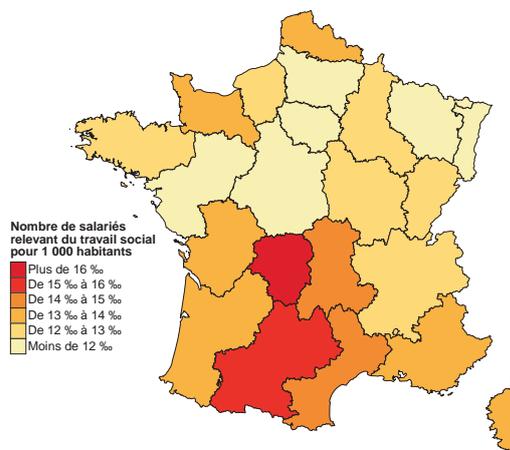
En 2011, le Nord-Pas-de-Calais compte près de 55 000 travailleurs sociaux qui représentent 3,7 % de l'emploi salarié régional. En lien avec la pauvreté plus marquée dans la région et en dépit d'une moindre proportion de personnes âgées, le Nord-Pas-de-Calais se place au 5^e rang métropolitain. Les travailleurs sociaux sont particulièrement présents dans le Pas-de-Calais, notamment dans la zone d'emploi de Berck-Montreuil. Si les conditions d'emploi des travailleurs sociaux sont similaires à celles de leurs homologues ailleurs en France, elles sont moins favorables que celles des autres salariés de la région. Les travailleurs sociaux disposent plus fréquemment d'un contrat à durée déterminée. Leur rémunération est plus faible et la part des salariés à temps partiel est nettement plus élevée. À l'horizon 2020, les départs de fin de carrière concerneraient principalement les aides à domicile et les cadres de l'intervention sociale.

Sébastien TERRA (Insee)

Les travailleurs sociaux exercent leur activité dans des domaines variés au-delà du seul champ de l'exclusion : enfance et famille, emploi et insertion sociale, hébergement et logement, santé sanitaire, justice et médiation... Depuis une quinzaine d'années, la demande de travail social s'est transformée en lien avec les évolutions des politiques sociales et les attentes de la population. En corollaire, les pratiques de l'intervention sociale sont en mutation. Le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale adopté en 2013 prévoit l'organisation, en 2014, d'États généraux et d'Assises territoriales du travail social. Le repérage statistique des travailleurs sociaux est un exercice délicat : la définition du champ du travail social fait l'objet de débats. Les métiers du travail social sont les métiers de l'accompagnement social et de la filière éducative auxquels s'ajoutent des métiers de l'aide à la personne, du management social et de l'ingénierie sociale. D'autres métiers, relevant de la politique de la ville, de la jeunesse et des sports, participent

1 Les travailleurs sociaux sont très présents dans le Nord-Pas-de-Calais

Densité de travailleurs sociaux par région en 2011



Source : Insee, DADS, Recensement de la population

à la mise en œuvre des politiques d'action sociale. Les nomenclatures statistiques en usage ne permettent pas toujours d'isoler précisément des métiers en émergence ou en mutation. Dans cette étude, les travailleurs sociaux sont repérés à partir de la

nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles en sélectionnant les professions qui correspondent le mieux aux métiers « labellisés » du travail social définis à partir des diplômes reconnus par le ministère des Affaires sociales et

de la Santé (*encadré*). Toutefois, deux métiers du travail social ont été exclus de l'analyse : les médiateurs familiaux et les assistants familiaux qui ne peuvent pas être identifiés avec précision par l'intermédiaire de cette nomenclature.

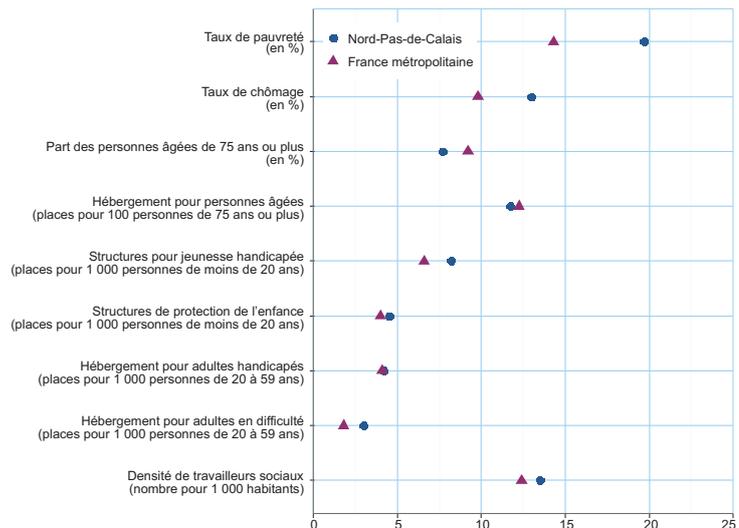
Ainsi, selon l'approche statistique retenue ici, le Nord-Pas-de-Calais compte, en 2011, 54 700 travailleurs sociaux auxquels s'ajoutent 30 médiateurs familiaux (source CAF) et 5 000 assistants familiaux (sources conseil général du Nord et conseil général du Pas-de-Calais). Parmi les 54 700 travailleurs sociaux, 24 400 sont des spécialistes de l'intervention socio-éducative et des aides médico-psychologiques et 30 300 sont des aides à domicile. Au sein de cette catégorie professionnelle, on retrouve des emplois qui font partie intégrante des travailleurs sociaux (auxiliaires de vie sociale et techniciens de l'intervention sociale et familiale) mais aussi des métiers relevant des services domestiques et de confort. Les 54 700 travailleurs sociaux représentent 3,7 % de l'emploi salarié régional. Ce taux de travailleurs sociaux est supérieur à la moyenne nationale (3,1 %) et classe la région au 5^e rang des régions métropolitaines. Par ailleurs, la densité de travailleurs sociaux, soit 13,5 pour 1 000 habitants, place la région au 6^e rang (*figure 1*). Cette densité élevée de travailleurs sociaux s'explique principalement par l'importance des situations de précarité dans la région (*figure 2*). Dans les régions Limousin, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Auvergne et Aquitaine, la densité plus élevée de travailleurs sociaux s'explique principalement par une plus forte présence des personnes âgées dans la population.

Les aides à domicile, métiers concourant au lien social, sont majoritaires parmi les travailleurs sociaux

Dans la région, 55 % des travailleurs sociaux sont des aides à domicile, soit une proportion similaire à la moyenne nationale. Les éducateurs spécialisés (qui incluent les éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse) sont plus présents dans la région : ils représentent 17 % des travailleurs sociaux, contre 14 % en France métropolitaine. Ils concourent à l'éducation d'enfants et d'adolescents ou au soutien d'adultes présentant un handicap, des troubles du comportement ou qui ont des difficultés d'insertion. Avec 8 % des effectifs régionaux, les aides médico-psychologiques constituent le troisième métier en termes d'effectifs. Ils accompagnent au quotidien les personnes âgées, handicapées ou en difficulté sociale en réalisant à leurs côtés les gestes de la vie quotidienne (coucher, lever, toilette, habillage, repas, déplacements...). Les autres professions du travail social représentent entre 2 % et 5 % des travailleurs sociaux de la région (*figure 3*).

2 L'importance des situations de précarité dans le Nord-Pas-de-Calais explique la densité élevée de travailleurs sociaux

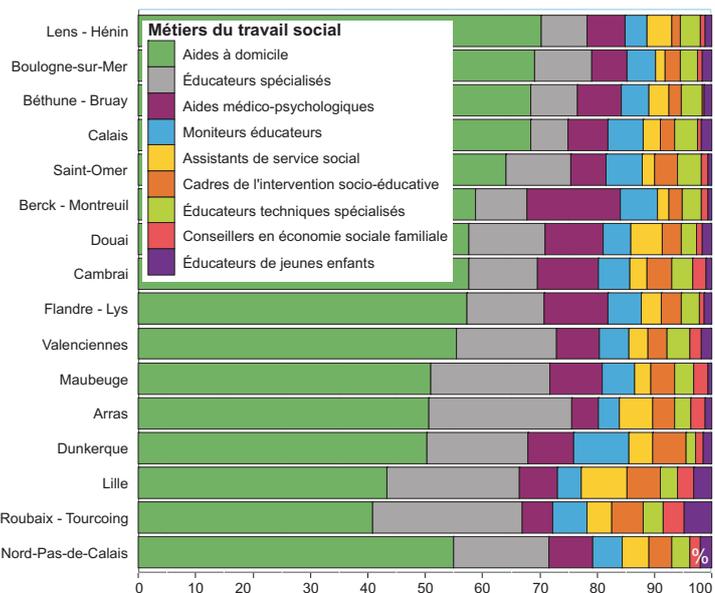
Principaux facteurs explicatifs de la densité de travailleurs sociaux par région en 2011



Sources : Insee, DADS, recensement de la population, taux de chômage localisés ; Drees, Finess.

3 Des métiers spécifiques selon les zones d'emploi

Répartition des travailleurs sociaux par métier et zone d'emploi en 2011



Source : Insee, DADS.

Les associations sont les premiers employeurs des travailleurs sociaux

Dans la région, six travailleurs sociaux sur dix sont employés par des associations, soit une proportion nettement supérieure à la moyenne nationale. En particulier, le poids des associations est très fort dans les zones d'emploi de Dunkerque et de Saint-Omer. Les particuliers employeurs emploient 17 % des travailleurs sociaux de la région et la fonction publique territoriale 11 %. Par rapport au niveau national, les travailleurs sociaux du Nord-Pas-de-Calais sont légèrement moins employés par la fonction publique (18 % contre 20 %). Près de six travailleurs sociaux sur dix exercent leur activité dans des établissements relevant de l'action sociale sans hébergement : services sociaux, d'accompagnement, d'orientation et

autres services similaires destinés aux personnes âgées et handicapées ; centres de jour pour enfants handicapés ; accueil de jour des enfants. De plus, un sur cinq travaille dans l'hébergement en structures sociales et médico-sociales.

Des situations contrastées entre les zones d'emploi de la région

La part des travailleurs sociaux dans l'emploi salarié est très variable entre les zones d'emploi de la région (*figure 4*). D'un côté, les zones d'emploi de la métropole lilloise (Lille et Roubaix - Tourcoing) ont une proportion de travailleurs sociaux inférieure à la moyenne régionale, à la fois du fait d'une moindre présence des personnes âgées et d'un tissu productif davantage diversifié vers d'autres activités tertiaires. De l'autre,

trois zones d'emploi font partie des territoires métropolitains où la part des travailleurs sociaux est particulièrement élevée : Berck - Montreuil, Cambrai et Douai.

Les zones d'emploi présentent aussi des spécificités dans le profil des travailleurs sociaux qui y exercent (figure 3). Ainsi, dans les zones d'emploi de Lens - Hénin, Béthune - Bruay, Calais et Boulogne-sur-Mer, plus des deux tiers des travailleurs sociaux sont des aides à domicile. Les éducateurs spécialisés sont surreprésentés dans les zones d'emploi de Roubaix - Tourcoing, Arras, Lille et Maubeuge. Les aides médico-psychologiques sont très présents dans la zone d'emploi de Berck - Montreuil, où ils représentent 16 % des travailleurs sociaux : le territoire compte des établissements médico-sociaux spécialisés, avec un rayonnement régional voire national, et présente la part des personnes âgées la plus élevée du Nord-Pas-de-Calais. Dans une moindre mesure, les aides médico-psychologiques sont également surreprésentés dans les zones de Flandre-Lys, Cambrai et Douai.

Des conditions d'emploi similaires à la moyenne nationale

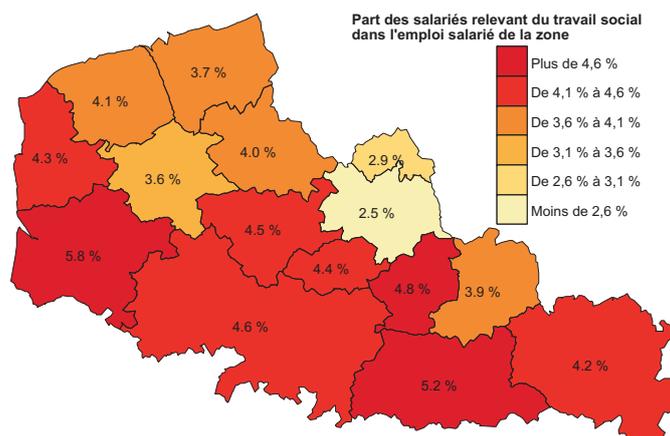
Le type de contrat détenu par les travailleurs sociaux est similaire en Nord-Pas-de-Calais et en France métropolitaine : 15 % des travailleurs sociaux disposent d'un Contrat à durée déterminée (CDD) et 71 % d'un Contrat à durée indéterminée (CDI). Les autres travailleurs sociaux relèvent d'un statut de la fonction publique.

Le salaire horaire net médian des travailleurs sociaux du Nord-Pas-de-Calais est similaire à la moyenne métropolitaine : 8,85 €. Ce niveau de salaire est plutôt élevé par rapport aux autres régions : la région se classe au 6^e rang. Les cadres de l'intervention socio-éducative sont légèrement mieux rémunérés dans la région : ils perçoivent un salaire horaire net médian de 18,00 € contre 17,90 € pour leurs homologues de France métropolitaine. À l'inverse, le salaire des assistants de service social (12,10 €) et des éducateurs techniques spécialisés (10,40 €) est plus faible dans la région qu'au niveau national (respectivement 12,60 € et 10,90 €), ce qui représente un écart de salaire mensuel équivalent à 75 €. Pour les autres métiers du travail social, le salaire observé dans la région est légèrement plus faible ou équivalent à celui constaté en France métropolitaine.

Les travailleurs sociaux sont très majoritairement des femmes : elles occupent 85 % des postes. Cette proportion est toutefois variable selon les métiers. En effet, les hommes sont majoritaires parmi les éducateurs techniques spécialisés (72 %) et restent bien représentés parmi les cadres de l'intervention socio-éducative (45 %) et les moniteurs éducateurs (37 %). Ce profil par genre est similaire à celui observé en France métropolitaine.

4 Des disparités entre les zones d'emploi

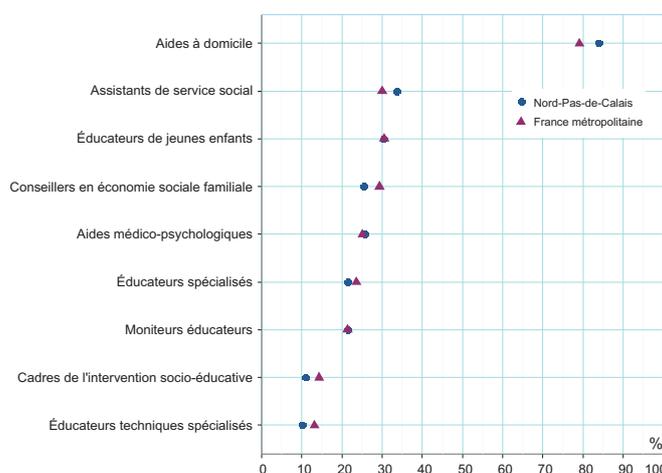
Part des travailleurs sociaux dans l'emploi salarié en 2011



Source : Insee, DADS.

5 Huit aides à domicile sur dix travaillent à temps partiel

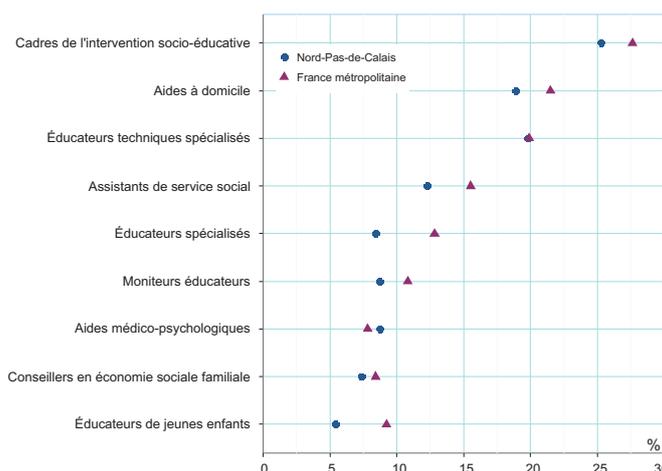
Part des salariés à temps partiel par métier du travail social en 2011



Source : Insee, DADS.

6 Un quart des cadres de l'intervention socio-éducative a plus de 55 ans

Part des salariés âgés de 55 ans ou plus par métier du travail social en 2011



Source : Insee, DADS.

Un recours fréquent au temps partiel

La moitié des travailleurs sociaux occupent un emploi à temps partiel, une proportion similaire à celle observée en France métropolitaine. La propension à occuper un emploi à temps partiel s'explique par quatre facteurs

principaux : la profession, le lieu de travail, le type d'employeur et le sexe. Toutes choses égales par ailleurs, les cadres de l'intervention socio-éducative et les éducateurs techniques spécialisés sont moins à temps partiel (figure 5). Les travailleurs sociaux de toutes les autres professions ont une propension deux à trois fois plus élevée d'être à temps partiel ; les aides à

domicile ont même une propension vingt fois plus élevée que les cadres d'être à temps partiel. Les salariés des particuliers employeurs et des associations ont également une probabilité accrue d'être à temps partiel. Enfin, les femmes ont une propension trois fois plus élevée que les hommes d'occuper un poste à temps partiel.

Si les conditions d'emploi des travailleurs sociaux du Nord-Pas-de-Calais sont similaires à celles de leurs homologues métropolitains, elles sont moins favorables que celles de l'ensemble des salariés de la région. En effet, les travailleurs sociaux occupent plus fréquemment un emploi dans le cadre d'un CDD. Leur rémunération est également plus faible. Par exemple, au sein des professions intermédiaires, les spécialistes de l'intervention socio-éducative ont un salaire horaire net médian inférieur de 1,50 € à celui des autres salariés. Enfin, la part des salariés à temps partiel est également nettement plus élevée parmi les travailleurs sociaux.

Des travailleurs sociaux plutôt jeunes mais de nombreux départs de fin de carrière dans certains métiers

Les travailleurs sociaux du Nord-Pas-de-Calais sont parmi les plus jeunes des régions métropolitaines. La moitié d'entre eux a moins de 43 ans, soit un âge médian comparable à celui observé en Île-de-France, en Picardie, et en Pays-de-Loire. De plus, les salariés âgés de 55 ans ou plus représentent 15 % des travailleurs sociaux dans la région, contre 18 % en France métropolitaine.

Tous les métiers du travail social ne seraient pas touchés avec la même intensité par les départs à la retraite. À l'horizon 2020, plus de quatre aides à domicile sur dix pourraient cesser leur activité. La proportion de départs en retraite serait nettement plus faible pour les spécialistes de l'intervention socio-éducative (27 %) mais les disparités seraient fortes au sein de cet ensemble. Les cadres seraient particulièrement concernés puisque la moitié d'entre eux a plus de 48 ans en 2011 et un quart a plus de 55 ans (figure 6). La part des seniors parmi les cadres de l'intervention socio-éducative est particulièrement forte dans

Encadré : le travail social

Le code de l'action sociale et des familles définit 14 diplômes permettant l'accès à 14 métiers du travail social :

- aide médico-psychologique,
- assistant familial,
- assistant de service social,
- auxiliaire vie sociale,
- chef de service encadrant de proximité (diplôme CAFERUIS),
- conseiller en économie sociale et familiale,
- diplôme d'État d'ingénierie sociale (DEIS),
- directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale (diplôme CAFDES),
- éducateur de jeunes enfants,
- éducateur spécialisé,
- éducateur technique spécialisé,
- médiateur familial,
- moniteur éducateur,
- technicien de l'intervention sociale et familiale.

Dans cette étude, les travailleurs sociaux sont repérés à partir de la nomenclature des Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) en faisant correspondre au mieux les métiers du travail social et les PCS. Les professions suivantes sont ainsi prises en compte :

- cadres de l'intervention socio-éducative (434A),
- assistants de service social (434B),
- conseillers en économie sociale familiale (434C),
- éducateurs spécialisés (434D),
- moniteurs éducateurs (434E),
- éducateurs techniques spécialisés, moniteurs d'atelier (434F),
- éducateurs de jeunes enfants (434G),
- aides médico-psychologiques (526D),
- aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales (563B).

Dans la nomenclature des PCS, les spécialistes de l'intervention socio-éducative regroupent l'ensemble des professions 434A à 434G.

Il convient de noter que certaines professions de la nomenclature des PCS ont un contour plus large que les seuls travailleurs sociaux (c'est le cas en particulier pour les aides à domicile). Inversement, certains métiers du travail social ne peuvent pas être étudiés par l'intermédiaire de cette nomenclature. C'est le cas des médiateurs familiaux et des assistants familiaux.

les zones d'emploi de Boulogne-sur-Mer et Lens où plus d'un tiers des actifs est âgé de 55 ans ou plus. Les départs de fin de carrière pourraient également être nombreux parmi les éducateurs techniques spécialisés dont un sur cinq a plus de 55 ans en 2011.

Le renouvellement des actifs dans ces métiers est un enjeu fort pour la région. En effet, ces métiers peuvent sembler relativement peu attractifs du fait des conditions d'emploi (rémunération plus faible, part importante des CDD et des temps partiels). Dans ce contexte, le recrutement, la formation et la valorisation des personnels dans ces professions représentent un enjeu majeur pour l'économie et la société du Nord-Pas-de-Calais.

Sources

Les données utilisées dans cette étude sont issues des Déclarations annuelles des données sociales (DADS). Le champ porte sur les salariés travaillant dans la région Nord-Pas-de-Calais au sein des établissements relevant du secteur privé, des fonctions publiques d'État, territoriales et hospitalières, ainsi que des particuliers employeurs.

Définitions

Le **salaire net** correspond aux rémunérations nettes de toutes cotisations sociales ouvrières obligatoires et de CSG et CRDS, ce qui correspond également au net fiscal duquel ont été retranchées les CSG et CRDS non déductibles. Le salaire étudié est le salaire horaire net médian.

Insee Nord-Pas-de-Calais

130 avenue du Président J.F. Kennedy
CS 70769
59034 Lille Cedex

Directeur de la publication :

Daniel Huart

Rédacteur en chef :

Arnaud Degorre

ISSN en cours

© Insee 2014

Crédits photos : © Laurent Ghesquière

© Musée du Louvre-Lens / Philippe Chancel

© Matthieu Debailleul

Pour en savoir plus

- Espace « Travail social » du site internet du Ministère des Affaires sociales et de la santé : www.social-sante.gouv.fr, rubrique Affaires sociales > Dossiers > Travail social.
- « Santé et travail social : des métiers de proximité très diversifiés », Insee Nord-Pas-de-Calais, Pages de Profils n° 81, octobre 2010.

